



## **PROCES VERBAL DE LA REUNION CODIR N°2**

**27 novembre 2024**  
**Bourg Plongée**

**Présents** : Carlos ANTUNES, Sylvie BOULLY, Gérald BOUSSARD, Rayen CHAPPAZ, Stéphane COLBAUX, Patricia FRANCO, Gilberto FRANCO, Cynthia GUYENNOT

**En visioconférence** : Christian GARCIA

**Excusés** : Xavier HIDEUX, Magali DREYER

**Absents** : Guy CROCKFORD, Maud QUILLON

**Animatrice** : Sylvie BOULLY

**Secrétaire de séance** : Rayen CHAPPAZ

---

### **Ordre du jour**

Sujet 2.1 Point statutaire

Sujet 2.2 Point administratif : changement de siège social (résolution n°1), actions réalisées

Sujet 2.3 Gestion financière du CODEP01 : actions réalisées, procédure budgétaire AURA, groupe de travail n°3 (résolution n°2)

Sujet 2.4 Validation des propositions du groupe de travail n°2 : arborescence VPdive (résolution n°3), migration du site « Plongeurs de l'Ain (résolution n°4)

Sujet 2.5 Restitution des AG et réunion CDOS

Sujet 2.6 Attribution des médailles fédérales

Sujet 2.7 Engagement des clubs auprès du CODEP

Sujet 2.8 Questions diverses : demande d'aide du Nautile

---

### **Début de la réunion à 19h20**

#### **Sujet 2.1 Point statutaire**

Il est rappelé que les personnes qui votent au Comité Directeur sont celles élues au Comité Directeur et non pas les responsables de commission. Cela est prévu dans les statuts du CODEP01. Les responsables de commission sont présents d'un point de vue consultatif, mais seuls les membres du Comité Directeur ont voix délibérative.

À la dernière Assemblée Générale, en l'absence de formulaire dédié pour les candidats aux commissions, la plupart des candidats aux commissions l'ont également été pour le Comité Directeur, à l'exception de Guy CROCKFORD. Toutefois, il n'y a pas eu d'élection de suppléants, conformément à nos statuts ; néanmoins, les règles fédérales en mentionnent : cela sera remis à la prochaine Assemblée Générale.

#### **Sujet 2.2 Point administratif : changement de siège social (résolution n°1), actions réalisées**

##### **Actions réalisées :**

- Création des boîtes mail génériques (commissions et membres du bureau).
- Création des groupes de diffusion pour les clubs, présidents et commissions.
- Mail aux présidents demandant la mise à jour des données : les retours arrivent.
- Mise à jour des groupes de diffusion au fur et à mesure des retours.
- Création de la page Facebook « Codep01 Ffessm ».
- Création d'un drive pour le partage de documents.
- Déclaration à la Préfecture du nouveau Comité Directeur : récépissé reçu.



- Mise à jour du Compte Asso.
- Prise en main du compte FFESSM.

**Actions à venir :**

- Déclaration à la Préfecture pour le changement de siège social, chez Carlos ANTUNES jusqu'à présent, et à transférer chez Sylvie BOULLY pour plus de proximité.

|   |                   |             |
|---|-------------------|-------------|
| <b>Résolution n°2.1 :</b>   |                   |             |
| - Transfert du siège social au domicile de Sylvie BOULLY (45, chemin de Viocet – 01000 SAINT-DENIS-LÈS-BOURG) |                   |             |
| <b>CONTRE</b>   | <b>ABSTENTION</b> | <b>POUR</b> |
|   |                   | 9           |

**Sujet 2.3 Gestion financière du CODEP01 : actions réalisées, procédure budgétaire AURA, groupe de travail n°3 (résolution n°2)**

**Actions réalisées :**

- Rendez-vous à la banque le 22 novembre 2024 : remise de 3 chèquiers et de la carte de dépôt, transfert des comptes au Crédit Mutuel Bressan, carte à clé reçue aujourd'hui pour les virements.
  - o Carlos ANTUNES regrette ne pas avoir été consulté sur la date de rendez-vous pour pouvoir se rendre disponible. Cynthia GUYENNOT explique que le CODEP01 n'avait aucun regard sur les comptes depuis 5 semaines et qu'une seule date était possible pour elle, prise sur un jour de RTT.

**Actions à venir :**

- Le règlement des factures en attente sera fait rapidement.
- Les chèques en attente ont été encaissés.
- Dorénavant les chèques seront transmis directement à la trésorière pour encaissement sous 8 jours.

**Procédure budgétaire AURA 2024 – 2025 (cf. pièce-jointe pour information) :**

Sylvie BOUÇ9LLY présente la procédure d'aide qui ne concerne que les CODEP et Commissions Régionales. Pour répondre aux exigences de calendrier de la procédure AURA :

- Les commissions doivent se réunir au minimum trois fois par an, en plus de l'Assemblée Générale :
  - o Septembre pour préparer la saison et l'Assemblée Générale ;
  - o Décembre pour un bilan partiel et préparation du plan d'actions et fiches « Chiffrage d'actions » AURA pour la saison N+1.
  - o Février/mars pour finaliser les bilan, projet, budget, calendrier prévisionnels et fiches « Chiffrage d'actions » de la saison N+1 pour transmission à Cynthia GUYENNOT.
- Les fiches « Chiffrage d'actions » de toutes les commissions seront vérifiées et compilées en un seul fichier par Cynthia GUYENNOT et présentées par le responsable de commission pour validation en réunion CODIR de mars.
- Toute action doit faire l'objet d'une fiche « Compte Rendu d'actions » à transmettre à Cynthia GUYENNOT pour vérification avant transmission dans les 30 jours à AURA.
- Le comité AURA règle les factures et refacture au CODEP01 le solde.
- Les devis et factures doivent être datées et signées pour accord par l'organisateur de l'action et envoyées à la présidente et la trésorière pour validation avant envoi à AURA (règles AURA).

**Résolution n°2.2 :**

- Création d'un groupe de travail sur l'élaboration des règles budgétaires du CODEP01 : Sylvie BOULLY, Cynthia GUYENNOT, Gérald BOUSSARD, Stéphane COLBAUX.

| <b>CONTRE</b> | <b>ABSTENTION</b> | <b>POUR</b> |
|---------------|-------------------|-------------|
|               |                   | 9           |

**Sujet 2.4 Validation des propositions du groupe de travail n°2 : arborescence VPdive (résolution n°3), migration du site « Plongeurs de l'Ain (résolution n°4)**

Le groupe de travail sur VPdive s'est réuni pour travailler sur une arborescence du nouveau site internet du CODEP01 et déterminer les éléments à conserver (cf. : pièce-jointe). Le groupe remercie Alain BERTRAND pour son remarquable travail préparatoire et présente ses propositions, avec des exemples de présentation, au Comité Directeur pour validation.

**Résolution n°2.3 :**

- Validation de l'arborescence VPdive proposée par le groupe de travail.

| <b>CONTRE</b> | <b>ABSTENTION</b> | <b>POUR</b> |
|---------------|-------------------|-------------|
|               |                   | 9           |

Comme mentionné dans le PV CODIR N°1 le site « Plongeurs de l'Ain » sera archivé avec l'accord d'Alain Bertrand par Mathieu THOMAS sur un serveur. Une migration de ses données sera effectuée à partir de 2020, en supprimant les données obsolètes (formulaires d'inscription notamment) sur le nouveau site VPDIVE CODEP01.

**Résolution n°2.4 :**

- Validation des données à migrer sur le nouveau site internet.

| <b>CONTRE</b> | <b>ABSTENTION</b> | <b>POUR</b> |
|---------------|-------------------|-------------|
|               |                   | 9           |

**Sujet 2.5 Restitution des AG et réunion CDOS**

**Restitution des Assemblées Générales :** CSO et CLIP, en présence de Sylvie BOULLY

- CSO : très bon accueil, moment très convivial et des adhérents contents de rencontrer le CODEP01.
- CLIP : très bon accueil, notamment de la part des deux co-présidents.

Pour l'année prochaine, le formulaire sera envoyé plus tôt aux présidents (dès le mois de mai) afin qu'un représentant du CODEP01 soit présent à chaque assemblée générale.

**Réunion CDOS :**

- Date à confirmer : le 14 septembre 2025.
- Lieu : Cormoranche-sur-Saône.
- Pour 2026, la perspective de Nantua se profile. L'équipe du CDOS contactera le CODEP01 pour prendre contact avec la mairie, avec qui nous entretenons des bons contacts.

**Sujet 2.6 Attribution des médailles fédérales**

L'attribution se fait une fois par semestre.

Sylvie BOULLY propose trois personnes : Christophe LIBERT, Patrick LEPETIT et Carlos ANTUNES.

**Résolution n°2.5 :**

- Approbation des demandes de médailles pour Christophe LIBERT, Patrick LEPETIT et Carlos ANTUNES.

| <b>CONTRE</b> | <b>ABSTENTION</b> | <b>POUR</b> |
|---------------|-------------------|-------------|
|               |                   | 9           |

**Sujet 2.7 Engagement des clubs auprès du CODEP**

Conformément aux statuts fédéraux, une contribution financière symbolique peut être demandée aux clubs par le CODEP, acte d'engagement aux valeurs et projets du CODEP01. Pour rappel, les clubs associatifs sont affiliés de droit au CODEP correspondant. Les membres du Comité Directeur proposent que cet engagement s'exprime plutôt sous forme d'une charte fédérale départementale à signer par le club adhérent.

Après débat, le sujet reste en cours de réflexion et reporté à un prochain ordre du jour.

**Sujet 2.8 Questions diverses :*****Demande d'aide du Club « Le Nautille »***

Ils rencontrent des difficultés pour financer la réépreuve de leurs tampons, voire le changement du compresseur. Ils sont 14 adhérents, les moyens financiers sont donc limités.

Leur demande sera transférée à Gilbert FRANCO pour leur apporter conseil, notamment sur les tarifs des devis reçus et la gestion de leur matériel de gonflage pour 14 adhérents. D'autres possibilités sont envisageables afin de faire baisser le coût des devis.

Après ce premier contact, le CODEP01 statuera sur les autres aides possibles.

***Pass vidéo photo***

Après échanges avec Yves KAPFER, IN de la commission Photo/Vidéo à l'AG AURA, deux dates de formation « PASS PHOTO/VIDEO, sont proposées au CODEP01: les 8 et le 22 janvier 2025 . les licenciés peuvent aller à l'une ou l'autre date en suivant le lien envoyé ([Sondage - PROJET : PASS PHOTO/VIDEO CODEP01 2025 - Framadate](#)). Cette formation d'un jour est ouverte aux E1 minimum afin d'accompagner leurs plongeurs pour prendre des photos. Des piscines sont à trouver pour ces deux dates afin d'organiser la partie pratique de la formation.

***Journée écocitoyenne à Nantua***

L'action est à préparer rapidement, avec notamment une fiche « chiffrage d'action » et une demande de subvention ANS. Il faut également étudier la possibilité de financement privé pour cette journée.

Une réunion est à solliciter avec la mairie afin de préparer la journée et les types de financement possibles.

Le sujet sera remis à l'ordre du jour ultérieurement.

**Fin de la réunion à 22h25**

**Prochaine réunion  
le 16 décembre 2024 à 19h  
au SEHVO**



La présidente  
Sylvie BOULLY

La secrétaire  
Rayen CHAPPAZ